

EXERCICES

Vous siégez en tant que juges. Vous devez rendre un arrêt définitif sur deux dossiers brûlants qui opposent la vision traditionnelle du droit (anthropocentrée) à l'évolution technologique fulgurante de l'IA.

DOSSIER N°1 : L'Affaire "ORION-9" (L'IA Autonome)

Le Requéant : Professeur Marcus Vance. **L'Inventeur revendiqué** : **ORION-9**, un "système de synthèse créative par réseaux antagonistes".

Les Faits

Le Pr Vance a déposé deux demandes de brevet en désignant ORION-9 comme l'unique inventeur. Il affirme n'avoir joué aucun rôle dans la conception, l'IA ayant "brainstormé" seule à partir de données brutes.

Pièce à conviction A (Visuelle) :



Description : Le "Réceptacle Isotherme Fractal". Sa structure permet de maintenir les liquides à température constante sans électricité. Le design est spécifiquement optimisé pour être manipulé par des automates logistiques

Pièce à conviction B (Visuelle)



Description : Le "Signal de Détresse Synaptique". Il imite les impulsions neuronales humaines pour forcer l'attention visuelle des secours en cas de catastrophe.

Problématique juridique

L'Office des Brevets a rejeté la demande, arguant que le droit actuel utilise des termes comme "individu" ou "personne physique". Le Pr Vance rétorque que si ces inventions ne sont pas protégées, les entreprises cesseront d'investir dans l'IA créative

sont "floues et excessives" Elle soutient que l'IA n'a rien "inventé" mais a simplement effectué un calcul de probabilité massif sur des gènes qui existent déjà dans la nature